

OBLIGATION DE SOIN

Par Profil supprimé Postée le 20/11/2016 03:22

Mesdames messieurs bonsoir,

Voici encore une nuit où je n'arrive pas à dormir ... Mon père est encore hospitalisé (cest peut etre la 10e fois en seulement 1 an). Grand alcoolique depuis facilement 25 ans il n'arrive pas à s'en sortir.

Alors comme beaucoup, à moi sa fille, j'ai eu le droit de "je ne suis pas alcoolique" "cest pas l'alcool" "je ne bois pas" etc etc ...

sauf que la il a conscience qu'on ne joue plus que l'alcool est bien la cause de tout ses problèmes medicaux. Mais cela ne l'arrête pas. Il boit en plus de prendre tout un tas de médicaments.

Aujourd'hui son foie est mort où du moins il ne reste pas grand chose ... il a plusieurs ulcère, il est obligé de se faire recoudre l'intérieur de l'oesophage tout les 6 mois il doit prendre tout un tas de médicaments sauf que l'alcool est toujours là.

Alors la il est hospitalisé pour des crises d'épilepsie...

Moi j'ai 24 ans je suis étudiante à la rochelle (lui habite a bourges) je n'ai jamais pu compter sur aucune aide de sa part rien ... nous sommes depuis mes 8 ans (date du divorce de mes parents) comme des bons copains. Je l'ai au telephone 2 à 3 fois par semaine dans la majeure partie des cas il est complètement bourré.

Je lui ai dit et redis et encore redis d'arrêter de boire. J'ai tout essayé sans succès. J'ai eu l'occasion de faire intervenir les pompiers, le samu, la police. Le tout sans résultat. Tout ce qu'on a pu me dire jusqu'à maintenant c'est que cest au malade de se faire soigner et que les proches peuvent aller a des reunions de soutien ...

Alors les choses sont comme ça ? Je dois le regarder mourir sans rien pouvoir faire ?

Mise en ligne le 22/11/2016

Bonjour,

Nous comprenons votre grand désarroi, votre colère, votre tristesse, mais ni vous ni aucun soignant n'a la possibilité de contraindre votre père à arrêter de boire. Il n'existe effectivement aucun protocole qui puisse permettre de « faire arrêter » quelqu'un sans qu'il y participe. Le premier acteur du soin c'est le consommateur lui-même, sans son adhésion rien ne peut avoir lieu.

C'est à la fois logique mais insupportable à accepter pour l'entourage, nous en avons conscience. L'état de santé de votre père semble très dégradé, il est soigné pour diverses affections liées aux abus d'alcool et il est évident que tant qu'il continue à boire ainsi il se met en perpétuel danger. Ce système vous paraît certainement absurde, soigner d'un côté sans jamais éradiquer ce qui provoque toutes ces complications, mais encore une fois personne n'a le « pouvoir » de retirer l'alcool de la vie de votre père.

S'il vous a déjà été proposé de participer à des groupes de paroles c'est parce que ce à quoi vous êtes confrontée est extrêmement douloureux et qu'échanger avec d'autres proches peut aider à prendre du recul et à se sentir moins isolé. Votre souhait de « sauver » votre père de l'alcool est tout à fait légitime et louable, en parler avec d'autres personnes qui ont vécu le même type de situation pourrait vous aider à admettre que ce ne peut pas être de votre ressort et que continuer de le penser vous fragilise.

Dans le cas où vous n'en ayez pas connaissance, sachez que des suivis individuels sont également possibles pour l'entourage dans l'enceinte des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Vous pourriez être reçue de manière confidentielle et gratuite pour être aidée à faire face aux difficultés et incompréhensions que vous éprouvez, pour être soutenue et épaulée dans votre propre souffrance face à cette situation difficile. Nous nous permettons de vous joindre ci-dessous les coordonnées des deux CSAPA de votre ville.

Si vous avez envie ou besoin de revenir vers nous pour échanger sur vos difficultés, n'hésitez pas bien sûr. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à 2h. Il existe sur notre site une section « Forums » sur laquelle il est possible de lire des témoignages ou de participer à des échanges avec d'autres internautes confrontés eux aussi à des situations similaires. N'hésitez pas à consulter cette rubrique si vous pensez que cela peut vous être utile.

Avec tous nos encouragements,

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

TREMPIN 17 PÔLE ADDICTOLOGIE-CSAPA DE LA ROCHELLE

13 rue Franc Lapeyre
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05 46 68 87 17

Site web : tremplin17.fr/votre-situation/addict

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h. Sauf le jeudi matin et le vendredi après midi.

Substitution : Délivrance de méthadone : du lundi au vendredi 9h 12h et 14h à 16h

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation addictions jeune : au sein du centre ou à la Maison des Adolescents de la Rochelle

COVID -19 : information d'octobre 2022 : accueil dans le respect des protocoles sanitaires

Voir la fiche détaillée

CSAPA DU CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHELLE

bd Joffre
Centre Hospitalier La Rochelle
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05 16 49 49 49

Site web : ch-larochelle.fr/ch-la-rochelle/sante-publique/addictions

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi sur rendez-vous, possibilité de rendez-vous en dehors des horaires du secrétariat.

Centre : Consultations possibles avec un infirmier, un médecin, un psychologue. 53 rue de l'hôpital à Saint-Martin de Ré-17410, sur rendez-vous.

COVID -19 : information de décembre 2022 : Accueil dans le respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- "Les forums de discussion"